



LES ERREURS

- 1 La barre qu'Olivier utilise est vraiment trop courte!
- 2 Olivier pourra difficilement sonder parce qu'il porte des protecteurs auditifs qui le protègent du bruit que fait Joël en utilisant une foreuse à béquille. Quant à Joël, il ne porte pas de protecteurs auditifs, ils sont pourtant nécessaires!
- 3 Où est passée la lisse intermédiaire du garde-corps sur la plateforme?
- 4 Un des stabilisateurs de la plateforme élévatrice est relevé... Bonjour la stabilité!
- 5 Le treillis métallique appuyé contre la plateforme n'est visiblement pas à sa place.
- 6 Si un déplacement rapide des mineurs était nécessaire, il leur serait difficile de le faire en toute sécurité en raison de tout cet encombrement sur le plancher de la plateforme.
- 7 Rien ne retiendrait les lampes frontales si les casques auxquels elles sont fixées venaient à tomber.

LES CORRECTIONS

Le sondage se fait par inspection auditive. Selon l'article 36 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, « pendant que des travaux de sondage sont effectués, il est interdit à quiconque d'utiliser, près de la zone de sondage, toute machine ou outil bruyant qui empêche le travailleur d'entendre le son de sa barre de purgeage ». Le travailleur doit pouvoir reconnaître le bruit sourd ou aigu que fait le roc lorsqu'il est frappé. Donc, le travail doit se faire dans un milieu silencieux. Ce qui est impossible si un travailleur à proximité actionne une foreuse à béquille.

Pour le sondage et l'écaillage, il faut utiliser des barres bien aiguisées et d'une longueur appropriée. C'est-à-dire assez longues pour permettre aux travailleurs de les incliner devant eux à un angle maximal de 45 degrés par rapport à l'horizontale. Ainsi, on se tiendra éloigné du point de chute des roches.

L'écaillage se fait en progressant du bon terrain vers le terrain non écaillé. De plus, il faut commencer l'écaillage au plafond et descendre ensuite sur les murs.

Afin de faire une bonne inspection, il est nécessaire d'avoir un bon éclairage, donc de bonnes lampes de mineurs. Et, comme il s'agit souvent du seul éclairage sur place, il ne faut surtout pas qu'elles tombent et se brisent, car les travailleurs se trouveraient ainsi dans l'obscurité complète. C'est pourquoi les deux mineurs portent leur lampe frontale en les assurant avec un cordon d'attache relié à leur ceinture.

Tous les stabilisateurs de la plateforme élévatrice sont en place, de même que les lisses du garde-corps arrière. L'espace est dégagé de tout ce qui l'encombrait et le treillis métallique de soutènement minier pour le boulonnage est accroché à sa place, sur le ciseau.

Nous remercions la Mine Casa Berardi ainsi que Nico Charrois, coordonnateur de santé et de sécurité, Stéphane Dickey, contremaître, Ghislain Goyette, alors coordonnateur en santé et sécurité, et Jasmin Mercier, représentant des travailleurs. Nous remercions également les deux figurants, Joël Bruneau et Olivier Grenier, tous deux mineurs-boulonneurs.

Nos personnes-ressources : Claude Ferland, ingénieur et alors conseiller en prévention, secteur mines, Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat (DGPIP) de la CSST, ainsi que Mario St-Pierre et Jean-François Deshaies, tous deux ingénieurs et inspecteurs à la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue de la CSST.

Coordination : Louise Girard, DGPIP, CSST

Pour en savoir plus

Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, S-2.1, r.19.1

Le Journal des Belmine, no 5, p. 3 – DC 600-410-5

Le Journal des Belmine, no 8, p. 6-7 – DC 600-410-8

